

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2020
DELIBERATION N° 03

L'an deux mil vingt, le treize février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h35.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS (jusqu'à 19h38), UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, MM. AGUERRE, ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 17H40), M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme TAIEB, M. LAIGUILLON, Mme BENSOUSSAN, MM. BOUTONNET, DAUBISSE, Mme LARRE, M. PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Absents représentés par pouvoir :

M. NEYS par Mme DURRUTY (à partir de 19h38) ; Mme JUZAN par Mme DUHART ; Mme MEYZENC par Mme DURRUTY (jusqu'à 17H40) ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET ; M. MASSONDE par Mme TAIEB ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO.

Le Maire

Secrétaire :
M. BOUTONNET.

Entendu le rapport de Mme Lauqué,

OBJET : SOLIDARITES – Approbation de la charte de fonctionnement de « Pausa » (lieu d'accueil du dispositif humanitaire d'assistance aux migrants) entre la Ville de Bayonne, la Communauté d'Agglomération Pays Basque et l'association Diakité.

Récurrent dans l'histoire de l'humanité, le phénomène des migrations, ses formes et les causes qui le justifient, peuvent revêtir de multiples visages. Il y a un peu plus d'un an, depuis la fermeture des frontières de l'Italie et l'identification de l'Espagne comme une porte d'entrée privilégiée vers l'Europe, le sud de la France, le Pays basque et notamment la ville de Bayonne sont devenus des lieux incontournables de passage et de transit pour des migrants provenant essentiellement d'Afrique sub-saharienne.

Cette réalité et l'intensification des flux se sont manifestées de manière concrète, à Bayonne, dès la fin de l'été 2018, par l'arrivée de populations majoritairement jeunes ou très jeunes, en provenance de pays tels que la Guinée, le Mali, que l'extrême pauvreté et l'accroissement des

inégalités ont conduit aux portes de l'Europe dans l'espoir d'y trouver les conditions d'une vie digne porteuse d'un avenir.

Désireux de gagner les grandes métropoles françaises et européennes pour y rejoindre une famille, un ami, des connaissances, ou parfois sans la moindre attache, ces migrants ont, dans leur immense majorité, considéré la ville de Bayonne comme un lieu de passage, une étape dans le cadre d'un chemin souvent très long et traumatisant.

Le temps de quelques heures parfois, d'une ou deux nuits pour d'autres, ils n'en demeuraient pas moins dans l'impossibilité de satisfaire leurs besoins les plus élémentaires, dont celui de se nourrir. C'est dans ce contexte que le mouvement associatif réuni autour du collectif Diakité s'est mobilisé afin de leur venir en aide sur le site de la place des Basques.

La Ville de Bayonne et la Communauté d'Agglomération Pays Basque ont considéré très rapidement que cette mobilisation associative devait être accompagnée pour répondre à un enjeu prioritaire sur tout autre : l'enjeu humanitaire et la dignité humaine.

Dans le contexte d'un phénomène dont personne ne peut aujourd'hui préciser la durée, trois phases se sont succédées jusqu'à l'accueil des migrants, aujourd'hui au sein du local « Pausa », sous la responsabilité de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

1^{ère} phase : un accueil dans l'urgence au 1^{er} étage des locaux dits de la banque alimentaire. Cet accueil réalisé à partir du mois de novembre 2018, dans le contexte de la période hivernale, a permis de poser les fondements de l'action humanitaire et de structurer progressivement les interventions de chacun.

2^{ème} phase : une professionnalisation de l'accueil et l'accompagnement des migrants dans les locaux précédemment occupés par l'Armée, sur le site du Quai de Lesseps, au début de l'année 2019, concomitamment au déplacement de la gare routière à proximité immédiate. Cette seconde phase fut l'occasion de mieux structurer l'encadrement des populations accueillies en sollicitant le concours de l'association Atherbéa.

3^{ème} phase : une stabilisation de l'organisation en structurant le dispositif « Pausa ». Cette phase, effective depuis le 1^{er} novembre 2019, a conduit l'Agglomération Pays Basque à prendre la responsabilité de l'organisation et de la sécurité de l'accueil en partenariat étroit et en complémentarité avec l'association Diakité et la Ville, cela en veillant constamment à ne jamais déroger de la finalité première de la démarche : répondre aux besoins essentiels d'une population inscrite dans un parcours migratoire, la quasi-totalité ne faisant que transiter à Bayonne.

Nombres d'acteurs publics ou privés, bénévoles, associations et collectivités locales ont contribué à traiter aussi bien les enjeux sanitaires, avec le concours du Centre hospitalier de la Côte basque, que les enjeux éducatifs : 13 jeunes sont ainsi scolarisés au 30 janvier 2020 ou inscrits dans un parcours de formation...

Dans ce contexte, la charte annexée au présent rapport poursuit une double finalité :

- permettre à tout intervenant individuel, soit à titre professionnel, soit à titre bénévole, de connaître l'organisation du centre, son mode de fonctionnement et inscrire dès lors

son action dans le respect et en adéquation avec les principes constitutifs de la charte, dont les règles éthiques ;

- préciser les rôles, les responsabilités de chacune des parties - collectivités et associations - en identifiant des principes communs permettant de conduire le dispositif efficacement et de réserver aux migrants les meilleures conditions d'accueil possibles.

Dans ce cadre, la ville de Bayonne peut intervenir pour apporter son assistance et son savoir-faire à la maintenance et l'amélioration techniques des conditions de fonctionnement des bâtiments, avec les moyens financiers de la CAPB.

Au regard de l'ensemble des éléments précités, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver la charte de fonctionnement du lieu d'accueil des migrants « Pausa » ci-jointe et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme LEUENBERGER s'abstient.

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne